

FONDS DE DOTATION

"LANDREVILLE PATRIMOINE ET CULTURE"

1 Rue de l'Eglise
10 110 Landreville

Code N° SIREN : 803 010 271

Code NAF: 6430 Z

DOSSIER FINANCIER 2019

EXERCICE 01/01/2019- 31/12/2019

SOMMAIRE

BILAN 2019: ACTIF	page 1
PASSIF	page 2
COMPTE DE RESULTAT 2019	page 3
PREAMBULE - REGLES ET METHODE COMPTABLE	page 4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	PAGE 4,5,6,7

Actif Immobilisé
Créances et Dettes
Valeurs mobilières de placement,Disponibilités
Dotation du Fonds
Report à nouveau
Etat des créances et des dettes
Répartition des recettes
Compte Emploi annuel des ressources collectées
Tableau de suivi des fonds
dédiés
Liste des actions d'intérêt général
Imposition revenus valeurs mobilières
Rémunération des organes de Direction
Contribution volontaire

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FONDS DE DOTATION " LANDREVILLE PATRIMOINE ET CULTURE"

Siège : Rue de l'Eglise - 10 110 LANDREVILLE

N° Siren : 803 010 271

Exercice : 01/01/2019/31/12/2019

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le : 31/12/2019			Exercice N-1 31/12/2018
		Brut	Amort./Prov..	Net	
A	Frais d'Etablissement				
C	Immobilisations Incorporelles				
T					
F	Terrains				
	Constructions				
I	Installa/technique, Matériel,,,				
M	Autres Immobilisation corporelles				
M					
O	Avances et Acomptes				
B	Participation et créances rattachées				
I	Prêts -Commune de Landreville	126 333,75 €		126 333,75 €	209 667,77 €
L					
I	Autres Immobilisation Financières	20 047,50 €		20 047,50 €	20 047,50 €
S					
E					
TOTAL (1)		146 381,25 €	0,00 €	146 381,25 €	229 715,27 €
A	Stocks				
c					
T	Avances et Acomptes versés				
I					
F					
C					
I	Produits à recevoir	186,00 €		186,00 €	175,00 €
R					
C					
U	Valeurs Mobilières de placement	305 132,00 €		305 132,00 €	503 445,00 €
L					
A	Disponibilités	141 068,30 €		141 068,30 €	102 111,92 €
N					
T					
TOTAL (2)		446 386,30 €		446 386,30 €	605 731,92 €
cpte	Charges constatées d'avance	924,45 €		924,45 €	900,77 €
régul,					
TOTAL (3)		924,45 €		924,45 €	900,77 €
TOTAL GENERAL (1+2+3)		593 692,00 €		593 692,00 €	836 347,96 €

FONDS DE DOTATION " LANDREVILLE PATRIMOINE ET CULTURE"

Siège : Rue de l'Eglise - 10 110 LANDREVILLE

N° Siren : 803 010 271

Exercice : 01/01/2019/31/12/2019

BILAN PASSIF

		Exercice N, clos le :		Exercice N-1
		31/12/2019	Net	31/12/2018
F O N D S	P R O P R I E	Apport sans droit de reprise : N/Consomptible	196 000,00 €	196 000,00 €
	P R O P R I E	Apport sans droit de reprise : Consomptibles Affectés	754 000,00 € 400 000,00 €	354 000,00 € 554 000,00 €
F O N D S	R E S E R V E S	Réserves Report à Nouveau (Ex:2013-,, -2015)	2 128,57 €	6 344,93 €
	R E S E R V E S	Résultat de l'Exercice	-33 735,22 €	-204 216,36 €
TOTAL (1)			518 393,35 €	552 128,57 €
Provisions				
TOTAL (2)				
F O N D S	D E T T E S	Emprunts et Dettes assimilées		
	D E T T E S	Fonds dédiés sur dons, legs...	54 729,00 €	54 729,00 €
D E T T E S	D E T T E S	Dettes fournisseurs, cptes Rattachés	1 986,00 €	1 947,00 €
	D E T T E S	Dettes fiscales	852,00 €	1 816,00 €
D E T T E S	D E T T E S	Débiteurs, Créditeurs divers	1 031,65 €	1 362,00 €
	D E T T E S	Charges à Payer	16 700,00 €	224 365,39 €
TOTAL (3)			75 298,65 €	284 219,39 €
cpte régul,		Produits constatés d'avance		
		TOTAL (4)		
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)			593 692,00 €	836 347,96 €

FONDS DE DOTATION " LANDREVILLE PATRIMOINE ET CULTURE"

Siège : Rue de l'Eglise - 10 110 LANDREVILLE

N° Siren : 803 010 271

Exercice : 01/01/2019/31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos 31/12/2019	Exercice n-1 31/12/2018
P		
R Ventes de Marchandises		
O Locations		
D Prestation de Service		
U Variation d'inventaire		
I Reprises sur Provis../amortis../ transfert de charges		
T		
S Autres Produits		
Total des Produits d'Exploitation (1)	0,00 €	0,00 €
Achats de marchandises		
Variation de stock		
C Autres achats et charges externes	4 439,01 €	6 419,03 €
H Impôts, taxes et versements assimilés		
A Salaires et traitements		
R Charges sociales		
G Autres charges de gestion courante-Conventions.....	32 446,16 €	202 267,00 €
E Dotations aux amortissements sur immobilisations		
S Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux amortissements, engagements,,		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		1,22 €
Total des Charges d'exploitation (2)	36 885,17 €	208 687,25 €
Résultat d'Exploitation (1-2) (3)	-36 885,17 €	-208 687,25 €
De participations		
F Autres val.mobilières et créances de l'actif immobilisé	331,81 €	289,81 €
I Autres intérêts et produits assimilés	3 303,64 €	4 849,08 €
N Reprises sur dépréciations,provis.et transf.de charges		
A Produits nets sur ces.. de val. mobilières de placement		
N Total des Produits Financiers (4)	3 635,45 €	5 138,89 €
C Dotations aux amortissements, engagements,,		
I Intérêts et charges assimilées	19,50 €	39,00 €
E Charges nettes sur ces. de val. mobilières de placement		
R Total des Charges Financières (5)	19,50 €	39,00 €
Résultat Financier (4-5) (6)	3 615,95 €	5 099,89 €
Sur opérations de gestion		
E Sur opérations en capital		
X Reprises sur dépréciations, provis; et transf; de charges		
C Total des Produits Exceptionnels (7)	0,00 €	0,00 €
E Sur opérations de gestion		
P Sur opérations en capital		
T Dotations aux amortissements,dépréciations et provis.		
. Total des Charges Exceptionnelles (8)	0,00 €	0,00 €
Résultat Exceptionnel (7-8) (9)	0,00 €	0,00 €
Impot sur les Sociétés (10)	466,00 €	629,00 €
Total des Produits (1+ 4+7)	3 635,45 €	5 138,89 €
Total des Charges (2+5+8+10)	37 370,67 €	209 355,25 €
BENEFICE OU PERTE	-33 735,22 €	-204 216,36 €

Cette forme de présentation du compte de résultat permet de présenter des seuils intermédiaires de gestion , donc de détailler de quoi est réellement composé le résultat net

FONDS DE DOTATION " LANDREVILLE PATRIMOINE ET CULTURE"

Siège : Rue de l'Eglise - 10 110 LANDREVILLE

Code N° SIREN : 803 010 271

Exercice : 01/01/2019/31/12/2019

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

A: Préambule :

Le 8 Juillet 2013 le Collège des membres fondateurs (Donateurs) avait décidé la création du Fonds de Dotation et nommé le 1er conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration prend acte de la décision du collège des fondateurs de doter le Fonds "Landreville Patrimoine et Culture" d'une somme de 980 000 €,

L'exercice du fonds a une durée de 12 mois,

Le total bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

s'élève à 593 692,00 euros, le compte de résultat dégageant un résultat déficitaire

De 33 735,22 € (ci-joint notes et tableaux des comptes annuels),

B: Règles et Méthodes Comptables :

Les comptes du Fonds de Dotation ont été arrêtés en conformité avec les principes comptables applicables aux fonds de dotation, définis par le règlement 2009-01 de décembre 2009

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence à savoir :

Continuité de l'exploitation

Indépendance des exercices

Permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

C : Actif Immobilisé :

Souscription parts sociales auprès d'un Organisme bancaire pour 20 002,50 €,

et acquisition en 2015 pour 45 € soit **20 047,50 € au 31/12/19**

Dans le cadre de la restauration de l'église , prêt à la Commune en attente du versement des subventions, la situation au 31/12/2019 s'élève à 126 333,75 €

D : Créances et Dettes :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E : Valeurs Mobilières de placement, Disponibilités :

La valeur figurant au bilan est constituée par le coût d'achat. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute une dépréciation est constituée.

Au 31 décembre 2019 le Fonds de Dotation dispose de placements de Trésorerie :

Compte a terme (Taux progressif)	305 132 €
Compte rémunéré	138 823 €
Disponibilités (Compte courant)	2 245 €

F : Dotation:

Le Fonds de Dotation s'est vu doté par les donateurs d'une dotation de 980 000 €

Sur décision du Conseil d'administration , cette somme est affectée :

Apport N/ consommable pour une somme de 196 000 €

Apport consommable pour une somme de 784 000 €, cette dotation sera transférée en ressources au fur et à mesure des besoins, définis par le Conseil d'administration.

Apport consommable: Solde au 31/12/2019 : 400 000 €

G : Report à Nouveau :

Résultat exercice 2013 reporté à nouveau suivant décision de l'A G : 4 431,15 €

Résultat exercice 2014 reporté à nouveau suivant décision de l'A G : 4271,22 €

Résultat exercice 2015 reporté à nouveau suivant décision de l'A G : - 376,04 €

Résultat exercice 2016 reporté à nouveau suivant décision de l'A G : 4 529,14 €

Résultat exercice 2017 reporté à nouveau suivant décision de l'A G : 547,74 €

Résultat exercice 2018 reporté à nouveau suivant décision de l'A G : 4 216,36 €

H : Etat des créances et des Dettes :

	Montant	A 1an au +	Plus d'un an
Produit à Recevoir	186,00 €	186,00 €	
Charges Constatées d'avance	924,45 €	924,45 €	
Impot sur les Sociétés	852,00 €	295,00 €	557,00 €
Charges à Payer	16 700,00 €	16 700,00 €	
Fournisseurs	1 986,00 €	1 986,00 €	
Débiteurs/crediteurs divers	1 031,65 €	1 031,65 €	

I : Répartition des Recettes :

Répartition par Secteur d'activité		
Dons.....		0,00 €
Reprise sur Fonds dédiés		0,00 €
Produits Financiers (Placement.....)		3 635,45 €

J : Compte d'emploi annuel des ressources Collectées auprès du Public :

1°) Tableau de suivi des Fonds Dédiés : 54 729 €

Report du 31/12/2018 54 729,00 €

Année 2019 néant

Engagement décision CA et travaux réalisés en 2019 : aucun

K : Liste des Actions d'Intérêt général financées par le Fonds au titre de l'année 2019

Convention avec la municipalité de Landreville :

Solde 1ère tranche et convention 2ème tranche travaux	453 057 €
après avenant et révision la 1ère et 2ème tranche est	
arrête à la somme de 1 296 309 €/ prise en charge fons 34,95 %	

L : Imposition sur les revenus Mobiliers :

Les statuts ont prévus la possibilité de consommer partie de la Dotation faite par les Fondateurs. Le Conseil d'administration a décidé d'opter pour l'utilisation de la partie consommable.

De ce fait, les revenus du patrimoine du Fonds sont assujettis à l'impôt, et en conséquence il est comptabilisé au titre de l'année 2019 un impôt de 466,00 € au titre des intérêts échus sur DAT en 2019 et intérêts parts sociales.

M : Rémunération des organes de Direction :

Au titre de l'exercice, les membres du Conseil d'administration du Fonds de Dotation "Landreville Patrimoine et Culture" n'ont perçus ni rémunération, ni d'avantage quel qu'il soit .

N : Contribution Volontaire :

Le chiffrage de l'ensemble (bénévolat, mise à disposition,,) pour la période de Janvier à décembre 2019 fait état d'une estimation qui s'élève à 4 110€,

Landreville le 1^{er} juin 2020

FONDS DE DOTATION " LANDREVILLE PATRIMOINE ET CULTURE"

Siège : Rue de l'Eglise - 10 110 LANDREVILLE

N° Siren :

Exercice : 01/01/2019/31/12/2019

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	Exercice clos 31/12/2019	Exercice clos 31/12/2018		Evalua...	Total
PRODUITS			C BECUE :		
Bénévolat	4110		Réunion, compte rendu CA,,,,,,	16 30,00 €	480,00 €
Prestations en nature		4590	Etablissement compta...,Rapport Préfet,depot JO	32 30,00 €	960,00 €
Dons en nature			Rédaction divers documents (courrier Préfet,Impots,,) 2h	30,00 €	60,00 €
			Suivi administratif, financier,,,,,(Etablisst docts)	16 h 30,00 €	480,00 €
TOTAL.....	4110		RV divers M. le Maire,	12 30,00 €	360,00 €
		4590	Déplacement pour rv banque, assurances.....	4 h 30,00 €	120,00 €
CHARGES			Travaux sur mise en place (divers projets)	12 30,00 €	360,00 €
Mise à disposition gratuite de biens			Suivi ,mise à jour Site	6 30,00 €	180,00 €
Prestations			CONSEIL D'ADMINISTRATION-COMITE CONSULTATIF		
Personnel bénévole	4110		Membres du CA (12prés*2H30)	30 h 30	900,00 €
		4590	Membre comité Consultatif (3 Membres	7 30	210,00 €
TOTAL.....	4110	4590			
			TOTAL.....		4 110,00 €

Gérard ARTUS

EXPERT COMPTABLE

Membre de l'Ordre de la région de Champagne

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Reims

19 rue des Prés l'Evêque
10000 TROYES

Tél. 03.25.83.22.33

Fax 03.25.83.22.34

cabinet.artus@wanadoo.fr

LANDREVILLE PATRIMOINE, CULTURE

*Fonds de Dotation régi par
la loi 2008-776 du 4 août 2008*

1 rue de l'Eglise
10110 LANDREVILLE

* * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Gerard ARTUS

EXPERT COMPTABLE
Membre de l'Ordre de la région de Champagne

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Reims

19 rue des Prés l'Evêque
10000 TROYES

Tél. 03.25.83.22.33
Fax 03.25.83.22.34
cabinet.artus@wanadoo.fr

LANDREVILLE PATRIMOINE, CULTURE

*Fonds de Dotation régi par
la loi 2008-776 du 4 août 2008*

1 rue de l'Eglise
10110 LANDREVILLE

* * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation « LANDREVILLE PATRIMOINE, CULTURE », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 à la date d'émission de notre rapport nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les stocks, la trésorerie et les produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité à poursuivre l'exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu la liquidation ou la cessation d'activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Troyes,
Le 10 juin 2020.

Gérard ARTUS
Commissaire aux comptes

Gérard ARTUS

EXPERT COMPTABLE
Membre de l'Ordre de la région de Champagne

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Reims

19 rue des Prés l'Evêque
10000 TROYES

Tél. 03.25.83.22.33
Fax 03.25.83.22.34
cabinet.artus@wanadoo.fr

LANDREVILLE PATRIMOINE, CULTURE

*Fonds de Dotation régi par
la loi 2008-776 du 4 août 2008*

1 rue de l'Eglise
10110 LANDREVILLE

* * *

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Gerard ARTUS

EXPERT COMPTABLE
Membre de l'Ordre de la région de Champagne

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Reims

19 rue des Prés l'Evêque
10000 TROYES

Tél. 03.25.83.22.33
Fax 03.25.83.22.34
cabinet.artus@wanadoo.fr

LANDREVILLE PATRIMOINE, CULTURE

*Fonds de Dotation régi par
la loi 2008-776 du 4 août 2008*

1 rue de l'Eglise
10110 LANDREVILLE

* * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

visées à l'article
L 612-5 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fonds de Dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-38 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consistées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

LANDREVILLE PATRIMOINE, CULTURE – EXERCICE 2019
RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Monsieur Didier THIEBAUT, Maire de Landreville, et Monsieur Régis MONNIER, Membre du Conseil Municipal de Landreville, sont intéressés par l'ensemble des conventions qui suivent en leur qualité d'administrateurs du Fonds de Dotation « LANDREVILLE PATRIMOINE, CULTURE ».

Convention de prêt du 31 décembre 2019

Le conseil d'administration autorise le Fonds de Dotation de « Landreville Patrimoine et culture » à consentir un prêt de trésorerie de 126 333 euros à la municipalité de Landreville pour régler des situations de travaux dans le cadre de la première et deuxième tranche de rénovation de l'église.

Fait à Troyes,
Le 10 juin 2020.

Gérard ARTUS
Commissaire aux comptes